

## Message d'intérêt public

## Amélioration du contrôle de la qualité des carburants

**Date de début : 9 mai 2024**

**Date de fin : 16 mai 2024**

### À l'échelle du Nunavut

**45 s**

La Division des produits pétroliers du gouvernement du Nunavut met en œuvre des mesures pour améliorer le contrôle de la qualité des carburants afin de respecter les normes optimales.

En effet, la Division introduira un processus d'homologation de l'essence à compter du milieu de l'année 2024, ceci afin de s'assurer que douze mois par année, tous les échantillons respectent ou dépassent les spécifications de l'Office des normes générales du Canada. L'adoption de cette mesure a pour effet d'harmoniser les normes entre le carburant pour véhicules motorisés et le carburant aviation.

Afin de favoriser l'engagement des consommateurs et les interactions avec ceux-ci, la Division a également mis en service une boîte courriel, [fuelquality@gov.nu.ca](mailto:fuelquality@gov.nu.ca), où l'on peut acheminer toute question concernant la qualité du carburant.

La Division s'emploie en outre à améliorer son accès aux laboratoires d'analyse afin de mener des enquêtes approfondies sur les écarts signalés quant au contrôle de la qualité des carburants. À cet effet, elle a lancé une demande de propositions afin d'élargir les services d'analyse pour y inclure les filtres à carburant, ce qui renforcerait ses efforts en matière d'assurance qualité.

Pour toute question se rapportant à la qualité du carburant, veuillez courrieller à [fuelquality@gov.nu.ca](mailto:fuelquality@gov.nu.ca).

###

